

MEMOIRE

de



soumis au **Comité permanent des finances**
dans le cadre des **Consultations prébudgétaires fédérales 2005**

9 septembre 2005



Union

des consommateurs

1000 rue Amherst, bureau 300
Montréal (Québec) H2L 3K5

Téléphone : (514) 521-6820
Sans frais : 1 888 521-6820
Télécopieur : (514) 521-0736

union@consommateur.qc.ca
www.consommateur.qc.ca/union

Membres de l'Union des consommateurs

- ACEF Abitibi-Témiscamingue
- ACEF Estrie
- ACEF de l'Est de Montréal
- ACEF de l'Île-Jésus
- ACEF du Nord de Montréal
- ACEF du Grand-Portage
- ACEF de Lanaudière
- ACEF Montérégie-est
- ACEF Rive-Sud de Québec
- Membres individuels

L'Union des consommateurs est membre de l'Internationale des consommateurs (IC), une fédération regroupant 250 membres en provenance de 115 pays.

Rédaction

- France Latreille

Direction de rédaction

- Me Marcel Boucher

Participation

- Ghislaine Beaulieu
- Simone Bilodeau
- France Desroches
- Marie-Hélène Legault
- Dany Provençal

L'UNION DES CONSOMMATEURS, la force d'un réseau

L'Union des consommateurs est un organisme sans but lucratif qui regroupe neuf (9) ACEF (associations coopératives d'économie familiale) ainsi que des membres individuels.

La mission de l'Union des consommateurs est de représenter et défendre les consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste. Les interventions de l'Union des consommateurs s'articulent autour des valeurs chères à ses membres soit, la solidarité, l'équité et la justice sociale, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des consommateurs aux plans économique, social, politique et environnemental.

L'Union des consommateurs agit principalement sur la scène nationale, en représentant les intérêts des consommateurs auprès de diverses instances politiques ou réglementaires, sur la place publique ou encore, par des recours collectifs. Parmi ses dossiers privilégiés de recherche, d'action et de représentation, mentionnons le budget familial et l'endettement; l'énergie; les questions liées à la téléphonie, la radiodiffusion, la télédistribution et l'inforoute; la santé, l'alimentation et les biotechnologies; les produits et services financiers ainsi que les politiques sociales et fiscales.

Finalement, dans le contexte de la globalisation des marchés, l'Union des consommateurs travaille en collaboration avec plusieurs groupes de consommateurs du Canada et de l'étranger. Elle est membre de l'Organisation internationale des consommateurs (OIC) organisme reconnu notamment par les Nations Unies.

INTRODUCTION

L'Union des consommateurs apprécie d'avoir l'occasion de présenter ses recommandations à l'occasion des audiences publiques sur les consultations prébudgétaires 2005. Depuis plus de trente-cinq ans, les ACEF et leurs fédérations travaillent à l'amélioration des conditions de vie de la population. Elles rencontrent quotidiennement des personnes qui ont très peu de revenu et qui ne peuvent combler leurs besoins essentiels. Pour l'Union des consommateurs, il importe que le gouvernement prenne enfin le virage qui permettra à toute la population de participer activement à la société, en étant assurée d'avoir accès à des conditions de vie décentes.

C'est pourquoi nos recommandations portent principalement sur le deuxième thème de réflexion, soit : *Les investissements dans le capital humain*.

UNE MEILLEURE DISTRIBUTION DE LA RICHESSE S'IMPOSE

Durant les années 1990, le gouvernement a fait de la lutte au déficit une priorité. Pour arriver à ses fins, il a effectué des coupures dans les transferts aux provinces et resserré les critères de l'assurance-emploi. Combinée à une profonde récession au début des années 1990, cette lutte au déficit a contribué à élargir l'écart entre les plus riches et les plus pauvres. La croissance économique des dernières années n'a pas réussi à diminuer cet écart, les gouvernements ayant privilégié des diminutions d'impôt qui profitent aux personnes à plus haut revenu plutôt qu'un réinvestissement dans les programmes sociaux.

En 2002, le revenu des 10% des familles les plus riches au Canada était de plus de onze fois supérieur au revenu des 10% des familles les plus pauvres. En 2002, l'écart entre le revenu moyen des 10% des familles avec enfants les plus riches et celui des 10% des familles avec enfant les plus pauvres était de 171 500 \$.¹

Les avantages des ménages à revenu élevé

Les ménages à haut revenu profitent d'avantages fiscaux importants. Le plafond annuel de 15 500 \$ des déductions fiscales des RÉER ne profite évidemment qu'à ceux et celles qui ont suffisamment d'argent pour pouvoir investir ce montant. Il est à noter que ce plafond sera encore majoré pour atteindre 22 000 \$ en 2010.

De plus, les taux d'imposition ont été considérablement abaissés pour les personnes à haut revenu. Au fédéral en janvier 2001, ce taux maximal est passé de 29 % à 26 % pour les personnes ayant des revenus de plus de 60 000 \$. En 2006, les baisses d'impôt totaliseront 100 milliards de dollars sur cinq ans.

Par les baisses d'impôt prévues et par les abris fiscaux, les gouvernements se privent de revenus importants. Ce sont les contribuables moins fortunés qui en font les frais.

¹ Campagne 2000. Rapport sur la pauvreté des enfants au Canada. En ligne. Campaign2000.ca/re/re/c04/04nationalreportcardfr.pdf. (Page consultée le 11 août 2005).

Les taxes à la consommation

En 1991, le gouvernement fédéral a établi une taxe générale au taux unique de 7% qui s'applique, sauf de rares exceptions, à l'ensemble des produits et services (TPS). Or, les taxes à la consommation sont une manière régressive de financer l'État et ses programmes. Entre 2001 et 2005, les recettes consolidées des administrations gouvernementales ont augmenté de 10,2% alors que les recettes provenant des taxes à la consommation ont augmenté de 18,4%. Par comparaison, les recettes du gouvernement provenant des impôts sur le revenu des particuliers ont augmenté de 7,7% sur cette même période.²

Les ménages à faible revenu paient en taxes de ventes sur des produits de base essentiels une proportion plus élevée de leurs revenus que les mieux nantis. Une étude de Statistique Canada publiée en 2000 démontre que les ménages les plus pauvres au Canada dépensent environ 10% de leur revenu en chauffage, électricité et téléphone, contre seulement 3% du revenu pour les ménages les plus riches.

Le remboursement de TPS vient mitiger l'impact régressif de cette taxe mais ce correctif est nettement insuffisant. L'abolition de la taxe de vente sur les biens essentiels est, selon nous, la seule façon vraiment efficace d'en éviter les effets négatifs.

La fiscalité des entreprises

Comme l'indiquent plusieurs études dont celle de la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, les compagnies ont contribué de moins en moins, au cours des vingt dernières années, aux recettes fiscales. Elles ont eu droit à de généreuses baisses d'impôts et de taxes, à d'importantes subventions gouvernementales, sans compter l'avantage que représente la gamme étendue des abris fiscaux dont elles peuvent bénéficier. Cette étude démontre qu'en 1999 : « 40.5% des plus grandes compagnies canadiennes ont payé moins de 20% d'impôts sur le revenu (fédéral et provincial). L'instauration au Canada d'un impôt minimum modeste de 20% sur le profit de ces entreprises (10% au fédéral et 10% au provincial) appliqué à ces 158 compagnies aurait généré 2,5 milliards \$ de recettes fiscales gouvernementales additionnelles. De plus, un tel taux, appliqué à l'ensemble des entreprises canadiennes, aurait permis aux gouvernements d'aller chercher au moins 5 milliards de recettes fiscales additionnelles. »³

L'instauration de cette mesure, suivant le modèle qui existe aux États-Unis et dans de nombreux pays occidentaux, générerait des revenus importants, qui pourraient contribuer au maintien et à l'amélioration des programmes sociaux.

Pour un régime fiscal équitable

Force est de constater que le régime fiscal fédéral devient de plus en plus inéquitable. On invoque, pour justifier ce déséquilibre, la concurrence internationale et la nécessité d'encourager les investisseurs. La vigueur de l'économie dépend pourtant pour beaucoup du pouvoir d'achat de la grande majorité de la population, une majorité constituée, rappelons-le, de gens à revenu faible et modeste. Pendant ce temps, beaucoup de travailleurs ne se voient consentir que des revenus nettement insuffisants. Le rapport des Nations Unies sur la situation

² Statistique Canada, Le Canada en statistiques; Recettes et dépenses consolidées des administrations fédérales, provinciales, territoriales et locales, En ligne. http://www40.statcan.ca/l02/cst01/govt01a_f.htm?sdi=taxes. (Page consultée le 7 septembre 2005), les calculs sont de l'auteur.

³ Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, Impôts payés et impôts reportés par les compagnies canadiennes en 1999 : de la prétention à la réalité. Plaidoyer pour un impôt minimum, p. 21.

sociale dans le monde fait état des écarts de revenus qui sont particulièrement prononcés au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis⁴. On assiste actuellement, au Canada comme aux États-Unis, à une diminution importante de la classe moyenne et à un élargissement de la classe des ménages à revenu faible et modeste, alors que l'on constate parallèlement une augmentation de la richesse chez les personnes à plus hauts revenus.

Pour rendre le régime équitable, un coup de barre énergique s'impose.

La taxe sur les transactions financières

Chaque jour, des milliards de dollars transigent sur le marché des changes. De cette somme, entre 5 et 10 pour cent seulement sont reliés à des transactions commerciales touchant des biens et des services. La plus grande partie de ces transactions n'est que pure spéculation. Taxer ces transactions pourrait permettre à la fois de poser un frein à la spéculation et de constituer un fonds international destiné à l'éradication de la pauvreté.

Cette taxe aurait pour effet de décourager les constants et rapides va-et-vient des transactions spéculatives sans pour autant affecter les transactions à long terme, lesquelles sont liées à de véritables investissements. Même s'il est impossible de déterminer avec exactitude le montant qui pourrait être récolté, il est possible de se donner quelques références théoriques. «En supposant que 1 500 milliards de dollars sont échangés chaque jour sur le marché des changes et que celui-ci est ouvert 240 jours par an, on peut esquisser quelques projections: à un taux de 0,25 %, la taxe rapporterait 600 milliards de dollars annuels si le volume diminue à 1000 milliards... Quand on sait que, selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il suffirait annuellement de 140 milliards par année pendant 10 ans pour éliminer la pauvreté sur l'ensemble de la planète, on mesure bien quel puissant levier de développement cet impôt pourrait représenter ».⁵

Le 23 mars 1999, le parlement canadien a mandaté son gouvernement pour que soit instaurée, de concert avec la communauté internationale, une taxe sur les transactions financières. Où en sont les avancées sur ce sujet?

L'évasion fiscale

Nous nous réjouissons du fait que le gouvernement veuille combattre les paradis fiscaux. En mars dernier, Statistique Canada révélait qu'entre 1990 et 2003, les actifs canadiens dans des pays reconnus comme des paradis fiscaux sont passés de 11 à 88 milliards de dollars. À lui seul, le secteur financier a transféré 72 milliards de dollars dans ces paradis fiscaux.⁶

Ces évasions fiscales privent le gouvernement de milliards de dollars en impôts. Le gouvernement doit mettre en place le plus rapidement possible les moyens pour empêcher le recours aux paradis fiscaux. Il s'agit d'une question d'équité pour l'ensemble des contribuables.

⁴ Centre de nouvelles ONU. Les inégalités dans le monde sont plus prononcées qu'il y a 10 ans, selon un rapport de l'ONU. En ligne. <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=10953&Cr=rapport&Cr1>. (Page consultée le 6 septembre 2005).

⁵ ATTAC-Québec. La taxe Tobin. Une taxe sur les transactions financières : pourquoi, comment et pour qui. Montréal. Avril 2001. p. 5

⁶ Radio-Canada. Nouvelles. En ligne. <http://www.radiocanada.ca/nouvelles/Index/nouvelles/200508/09/004-Lutte-paradis-fiscaux.shtml> (Page consultée le 18 août 2005).

Le ratio dette/PIB et surplus budgétaires

En 2004, le gouvernement a décidé de ramener le ratio de la dette au PIB à 25% d'ici 10 ans, en vue, notamment de réduire le fardeau de la dette pour les générations futures. Il ne faut pas perdre de vue que les générations futures doivent aussi avoir accès à un revenu décent pour pouvoir se loger et se nourrir adéquatement et pour que les jeunes puissent effectuer des études postsecondaires.

L'Association of Colleges of Applied Arts and Technology of Ontario indiquait dans une étude datée de janvier 2004 que l'investissement dans les collèges ontariens donnait un taux de rendement annuel de 12,7% (selon les revenus des diplômés, l'amélioration de la santé, la réduction des transferts gouvernementaux, la réduction des taux de chômage et de criminalité). Pour sa part, le remboursement de la dette fédérale donne un rendement annuel de 5,5%.

Le fardeau provenant du sous-financement dans les domaines de l'éducation, du transport public, des prestations pour enfants et des autres services sociaux est plus lourd et a des conséquences très néfastes sur les générations futures représentées par les jeunes d'aujourd'hui⁷.

À la lumière de ces informations, nous souhaitons que le gouvernement révise son objectif d'atteindre 25% pour le ratio de la dette au PIB. En août dernier, nous apprenions que le gouvernement se dirigeait vers un surplus budgétaire nettement plus important que celui qu'il avait prévu, et ce pour une huitième année consécutive. Ces surplus budgétaires servent, sans qu'il y ait eu de débat public, à réduire la dette et à diminuer les impôts de certains contribuables. «Il ressort d'une analyse de l'usage des fonds excédentaires depuis 1997-1998 que seulement 22% ont servi à des dépenses de programme et que 78% ont servi à diminuer les impôts et à réduire la dette.»⁸ Le remboursement de la dette n'est absolument pas la seule option à privilégier : il y a des besoins urgents à combler en matière d'aide sociale, de prestations aux enfants, d'éducation, de logement, etc.

Pour l'Union des consommateurs, il est essentiel que le régime fiscal canadien soit plus progressif, c'est-à-dire que plus un ménage dispose de revenus, plus il doit proportionnellement contribuer au financement de l'État et de ses programmes.

Recommandations

- L'Union des consommateurs recommande que l'impôt sur le revenu constitue la base du régime fiscal canadien;
- L'Union des consommateurs recommande que le montant de l'exemption de base soit augmenté et que cette mesure soit appliquée dès cette année;
- L'Union des consommateurs recommande que la TPS soit abolie sur les biens et les services essentiels, notamment sur l'électricité, les combustibles de chauffage et le service téléphonique de base, sur les vêtements d'enfants et le matériel scolaire ainsi que sur tous les produits alimentaires et de santé. L'Union des consommateurs demande de plus une augmentation des crédits remboursables de la TPS;
- L'Union des consommateurs recommande que les avantages fiscaux qui favorisent particulièrement les personnes à revenu élevé soient considérablement réduits;

⁷ Russel, Ellen. What should we do with the Federal budget surplus? Alternative Federal Budget 2005; Technical paper # 1, Canadian Center for Policy Alternatives. 16 pages.

⁸ Comité permanent des finances. En marche vers l'avenir : priorités et choix pour l'économie du XXI^e siècle. Canada. Décembre 2004. p. 224

- L'Union des consommateurs recommande que les possibilités d'évasion fiscale qui favorisent les entreprises et les particuliers à haut revenu soient éliminées;
- L'Union des consommateurs recommande un élargissement de l'assiette fiscale pour que soient taxés tous les profits des entreprises;
- L'Union des consommateurs recommande qu'une taxe soit appliquée sur les transactions financières;
- L'Union des consommateurs recommande qu'une part importante des surplus budgétaires soit affectée aux programmes sociaux.

LA SANTÉ

Lorsque nous avons comparu devant le Comité permanent des finances en 2003, nous recommandions que le gouvernement fédéral réinvestisse dans les soins de santé en transférant aux provinces des montants supplémentaires substantiels. En septembre 2004, une entente a été signée entre le fédéral et les provinces qui assure un financement fédéral stable en santé pour les dix prochaines années. Nous ne pouvons que nous réjouir de cet apport financier supplémentaire qui améliorera notamment les problèmes d'accès aux soins de santé.

La prévention : une priorité; le revenu décent : une nécessité

Cet apport d'argent supplémentaire si bénéfique soit-il, ne doit pas être vu comme la seule solution pour endiguer tous les problèmes vécus en santé. Dans le rapport du Comité permanent des finances de décembre dernier, *En marche vers l'avenir : priorités et choix pour l'économie du XXI^e siècle*, il est fait mention que nous ne devrions pas, en tant que société, nous contenter d'aider les gens lorsqu'ils sont malades. Il importe de mettre l'accent sur des mesures de prévention, notamment l'alimentation, le sport et l'activité physique. Nous sommes d'accord avec ces mesures individualistes, mais encore faut-il que les gens aient les moyens de bien s'alimenter. Il faut prioriser l'accès à un revenu décent qui permette de se loger et s'alimenter de façon adéquate. Le revenu est le déterminant de la santé le plus important. Ainsi, un revenu décent, un emploi de qualité et un statut social plus élevé auraient un effet positif supérieur aux efforts considérables qui sont principalement canalisés dans le régime des soins de santé.

Le maintien d'un régime public universel

Le rapport Romanow⁹ invitait les provinces à renouveler leur engagement envers un système de santé universellement accessible et financé par l'État. Il proposait de bâtir l'avenir sur des services publics de santé universels, de faire la promotion du droit à la santé et d'énoncer des valeurs d'égalité, de justice sociale et de solidarité.

Or, l'entente décennale signée en septembre 2004 ne traite pas de la problématique de la privatisation des soins de santé. Des provinces ouvrent grand leurs portes à un régime privé parallèle à but lucratif. Il existe une menace à l'intégrité et la viabilité du système public de soins de santé, surtout depuis le jugement de la Cour suprême qui invalide deux dispositions de deux Lois (assurance hospitalisation et assurance maladie) qui avaient pour but d'interdire le

⁹ Il s'agit du rapport de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada déposé en novembre 2002.

commerce d'assurances privées pour les services de santé offerts dans le cadre du régime public.

Le ministre de la Santé a l'obligation, en vertu de la Loi canadienne sur la santé, d'assurer le contrôle et le respect des cinq principes¹⁰ prévus à la Loi. Mais, selon la Coalition canadienne de la santé, le ministre, dans son rapport annuel au Parlement sur la Loi canadienne sur la santé, omet systématiquement d'identifier, de signaler au Parlement et d'empêcher les importants projets de privatisation en cours dans plusieurs provinces, qui menacent pourtant sérieusement l'intégrité et la viabilité de l'assurance-maladie.¹¹

Recommandation

- L'Union des consommateurs recommande au gouvernement fédéral de faire respecter intégralement les principes prévus à la Loi canadienne sur la santé et d'empêcher la privatisation des soins de santé.

L'ASSURANCE-EMPLOI

Depuis 1996, plusieurs modifications apportées au régime d'assurance-emploi ont réduit considérablement l'accès à cette prestation. Le resserrement des conditions d'admissibilité explique en grande partie le fait que la couverture de l'assurance-emploi soit passée de 75% des sans-emploi en 1990 à 38% aujourd'hui. Chaque année, c'est près d'un million de travailleurs et de travailleuses qui auraient, sous l'ancien régime, été admissibles à des prestations en 1990 qui sont maintenant privés des bénéfices de l'assurance-emploi.¹²

Le taux des prestations de chômage est passé de 66% au début des années 1980 à 55% en 1994. Il faut avoir travaillé un plus grand nombre d'heures pour se qualifier. La période de prestation est souvent plus courte.

En conséquence, un surplus de 45 milliards de dollars s'est accumulé dans la caisse de l'assurance-emploi. Le gouvernement a fait main basse sur ce surplus pour réduire le déficit et payer la dette du Canada.

Le Comité permanent du Développement des ressources humaines, du Développement des Compétences, du Développement social et de la condition des personnes handicapées a formulé 28 recommandations au sujet du régime d'assurance-emploi dont plusieurs devraient être sérieusement considérées en vue d'améliorer le régime. Il recommande notamment que la période d'admissibilité soit de 360 heures, peu importe les taux de chômage régionaux et le type de prestation; que le taux des prestations soit fixé sur la base des douze semaines où la rémunération a été la plus élevée; que le taux des prestations soit porté de 55 à 60% de la moyenne de la rémunération hebdomadaire assurable.

¹⁰ Les cinq principes sont : administration publique, intégralité, universalité, transférabilité, accessibilité.

¹¹ Coalition canadienne de la santé. Trouvé : Du financement fédéral; Manquant : Un plan pour endiguer la privatisation. Ottawa. Septembre 2004.16 pages.

¹² Congrès du travail du Canada. Argumentaire pour un seuil d'admissibilité de 360 heures pour l'assurance-emploi. En ligne, <G:/assistant/labourcouncil-sept-2004/7360-EM-360qualifyinghoursforEI-lobbyaug31-04-fr.wpd>. (page visitée le 17 août 2005)

Malheureusement, dans sa réponse au Comité, le gouvernement a choisi de maintenir les conditions d'admissibilité qui privent des centaines de milliers de personnes de façon indue l'accès à des prestations d'assurance-emploi. Ce ne sont pas les mesures timides mises en place sous forme de projets pilote suite au dernier budget qui améliorent de façon tangible les conditions des sans-emploi.¹³

Recommandations

- L'Union des consommateurs recommande une amélioration majeure de la couverture des prestations en :
 - fixant à 360 le nombre d'heures de travail nécessaires pour l'admissibilité aux prestations;
 - prolongeant la période de prestations à un minimum de 35 semaines;
 - fixant le pourcentage du revenu assurable à 60% du salaire;
 - abrogeant la disposition qui retire aux personnes qui quittent volontairement leur emploi le droit aux prestations.

TRANSFERT SOCIAL CANADIEN ET PRESTATION FISCALE POUR ENFANTS

Malgré une croissance économique continue et une baisse du taux de chômage, le taux de pauvreté demeure très élevé au Canada. Plus d'un million d'enfants vivent dans la pauvreté. Fait inquiétant, près de la moitié des enfants pauvres au Canada, soit 44,7% de tous les enfants, vivent dans une famille dont le parent (ou les parents) a travaillé toute l'année mais gagne un salaire inférieur au seuil de la pauvreté.

Le pourcentage d'emplois non assujettis aux normes du travail représente aujourd'hui 37% de tous les emplois au Canada, comparativement à 25% au milieu des années 1970.¹⁴

Comme le fait de travailler ne signifie pas toujours l'accès à un revenu décent, il est impérieux d'investir dans les programmes sociaux. Il faut augmenter le niveau de financement fédéral via le Transfert social canadien et hausser le niveau de la Prestation fiscale pour enfants.

Selon le Conseil canadien de développement social, les services sociaux et l'enseignement postsecondaire reçoivent 8,3 milliards de dollars en 2004-2005 alors qu'ils recevaient 9,7 milliards il y a dix ans¹⁵. Il faudrait donc revenir minimalement au niveau, en dollars constants, de 1994-1995.

Recommandations

- L'Union des consommateurs recommande que la prestation fiscale maximale pour enfants soit haussée à 4 900 \$ par année ;
- L'Union des consommateurs recommande que le gouvernement réinvestisse minimalement les mêmes sommes qui étaient investies en 1994-1995 dans les services sociaux et l'enseignement postsecondaire.

¹³ Ces mesures sont : Abaisser le nombre d'heures de travail à 840 heures sous certaines conditions, calcul du montant des prestations en fonction des revenus de 14 meilleures semaines, augmenter le seuil de revenus admissibles.

¹⁴ Campagne 2000. Rapport sur la pauvreté des enfants au Canada. En ligne. Campaign2000.ca/re/re/c04/04nationalreportcardfr.pdf. (Page consultée le 11 août 2005)

¹⁵ Cornellier Manon. La rencontre des premiers ministres sur le déséquilibre fiscal-Question de gros sous. in Le Devoir. En ligne. http://www.ccsd.ca/*français/media/devoir.htm (Page consultée le 12 août 2005).

LE LOGEMENT

Le logement constitue, avec l'emploi et l'éducation, l'un des déterminants majeurs de l'état de santé et de bien-être des individus et des familles. L'accès à un logement financièrement accessible et de qualité répond à un besoin essentiel qui, malheureusement, est de plus en plus refusé à une partie importante de la population, soit les personnes à faible et modeste revenu. Le gouvernement fédéral et la plupart des provinces ont cessé d'investir dans la construction de logements sociaux à partir du milieu des années 1990.

Au Canada, une famille avec enfants sur cinq vit dans un logement inabordable, c'est-à-dire où le loyer compte pour plus de 30% du revenu total de la famille. 68% des familles pauvres avec enfants vivent dans un logement inabordable.¹⁶

Pour diminuer la crise du logement, le gouvernement a recommencé à réinvestir, mais ces mesures demeurent timides. En août 2005, l'adoption du projet de loi C-48 prévoyait l'investissement de 1,6 milliard en deux ans dans le logement à loyer modique. Ces sommes doivent être disponibles le plus rapidement possible pour soutenir le développement de nouveaux logements sociaux.

Recommandations

- L'Union des consommateurs recommande, d'accroître considérablement le nombre de logements sociaux;
- L'Union des consommateurs recommande de débloquer le plus rapidement possible le 1,6 milliard prévu pour permettre la réalisation de nouveaux projets en matière de logement social.

LES EFFETS PERVERS DE LA HAUSSE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE

La récente flambée des prix du pétrole et ses effets inflationnistes qui ne tarderont pas à se faire sentir sur le coût des autres formes d'énergie et sur le coût des biens et services en général, pose certains problèmes immédiats aux ménages plus vulnérables et risque d'entraîner, à moyen terme, d'autres effets néfastes comme la hausse des taux d'intérêt et un ralentissement économique. Le gouvernement doit immédiatement prendre des mesures pour atténuer ces effets en accordant la priorité aux ménages qui seront les plus affectés.

Ainsi, les ménages dont les habitations sont chauffées au mazout subiront dès cet hiver une hausse du coût du mazout de plus de 30% par rapport à l'année précédente. Pour les familles à faible revenu, une pareille hausse constitue un véritable drame.

De même, les récentes hausses du coût de l'essence ont un impact très important sur le budget des ménages au point où certains bas salariés qui doivent utiliser leur automobile pour se rendre au travail songent carrément à laisser leur emploi.

¹⁶ Campagne 2000. Rapport sur la pauvreté des enfants au Canada. En ligne. Campaign2000.ca/re/re/c04/04nationalreportcardfr.pdf. (Page consultée le 11 août 2005).

La majorité des spécialistes croient que les prix du pétrole se maintiendront à des niveaux élevés ou continueront d'augmenter. Face à une telle éventualité, le gouvernement doit prendre des mesures énergiques pour réduire notre dépendance au pétrole et atténuer l'impact des récentes hausses auprès des ménages les plus durement touchés, notamment les populations habitant des régions non-désservies par le transport en commun ou encore, les ménages dont les habitations sont chauffées au mazout.

Le gouvernement doit également adopter des mesures favorisant les changements de comportement, notamment investir massivement dans le transport en commun et dans le transport ferroviaire des marchandises et des passagers, offrir des crédits d'impôt sur les titres de transport en commun et mettre en place des mesures favorisant l'achat de véhicules moins énergivores, ainsi que des incitatifs au covoiturage

CONCLUSION

Il est important de rappeler que les coûts liés à la pauvreté sont énormes et que si rien n'est fait pour améliorer les conditions de vie des personnes à faible revenu, les conséquences humaines et financières ne feront que s'accroître. Il est essentiel que des mesures soient prises pour permettre à toute la population d'avoir accès à des biens et services essentiels.

En vous faisant part de ses recommandations, l'Union des consommateurs souhaite que le gouvernement fasse les bons choix pour favoriser une plus grande équité au sein de notre société.